

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13320

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N°2023-035

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°20.04.03 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'exécution des marchés publics ;

OBJET :
CONVENTION
D'EXPLOITATION ET
DE VENTE GROUPEE
DE BOIS ENTRE LA
COMMUNE ET
L'OFFICE NATIONAL
DES FORETS

DECIDE

Art. 1^{er} : la convention d'exploitation et de vente groupée de bois conclue entre la commune et l'Office National des Forêts est approuvée.

Art. 2 : les crédits correspondant sont inscrits au budget 2023 de la commune.

Fait à Bouc Bel Air, le 15 novembre 2023



Richard MALLIÉ.

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20231115-2023_035-AU

S²LO